

Long + 2 copies de bil  
2 - 4 + 2 - contrat - compte R. f. 1/1

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Séance du Vendredi 4 Avril 1958

OBJET :

honoraires de M.  
BONNEFOY  
Architecte

58050

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 4 Avril, à 17 heures  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de  
ses séances sous la présidence de M. Brusset, Député Maire, d'après  
convocations faites le 2 Avril 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnau, Barrot, Council,  
Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdeille, Chamboulan, Grussen-  
meyer, Papeau

Représentés : M. Domecq par M. Barrot - Melle Fouché par M. Grussen-  
meyer, M. Techeber par M. Barrière, - M. Gausseil par M. Brusset -  
M. Rochedereux par M. Chamboulan.

M. Council est élu Secrétaire.

M. BONNEFOY, Architecte DPLG a étudié un projet de fontaine publi-  
que destiné à remplacer les Fontaines Wallace sinistrées. Le MRL a accepté  
la prise en charge au taux de la reconstitution. La réalisation est en  
cours. M. BONNEFOY demande le règlement de ses honoraires au taux de 6.8%  
du montant des travaux soit : 27.200

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances décide

- d'autoriser M. le Maire à signer un contrat d'Architecte avec M. Bonne-  
foy, Architecte DPLG chargé en qualité d'architecte de la construction  
de 5 fontaines publiques
- qu'il y a lieu de mandater à M. Bonnefoy la somme de 27.200 frs mon-  
tant de ses honoraires
- que la dépense sera mandatée sur le crédit dommage de guerre : reconsti-  
tution de fontaines publiques.

approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME  
Mairie de Royan, le 10 mai 1958  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Handwritten signature]*

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 5 mai 1958

le Sous-Préfet  
signé: illisible

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



CONSTRUCTION DE FONTAINES PUBLIQUES

CONTRAT D'ARCHITECTE

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de la Ville de Royan  
autorisé par délibération du Conseil Municipal du

ET : M. BONNEFOY Claude, Architecte D.P.L.G. 51 Front de Mer à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Monsieur BONNEFOY est chargé en qualité d'Architecte de la construction de cinq fontaines publiques à exécuter suivant l'esquisse fournie au Maire aux endroits suivants :

- Esplanade de Fontailles
- Esplanade de Focillon
- Promenade du Front de Mer ( 2 )
- Jardin du Parc

ARTICLE 2 - Pour la construction de ces cinq fontaines publiques, M. Bonnefoy tiendra compte des avis formulés par la Commission Municipale désignée à cet effet, et de M. l'Ingénieur du Service Vicinal.

ARTICLE 3 - M. BONNEFOY touchera les honoraires prévus par le décret 49.165 du 7 Février 1949 publié au J.O. du 9 Février 1949, soit :

6,80 % du montant des travaux effectués,

ces travaux ne devant pas dépasser 600.000 francs.

ARTICLE 4 - Le présent contrat est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.1318 du 30 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955.

APPROUVE ROCHEFORT S/MER

ROYAN, le 27.3.58

le 5 mai 1958

Le Sous-Préfet L'Architecte,

signé: illisible

Le Maire,



*Max Brusset*

Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 10 mai 1958

Le Maire  
Adjoint Délégué,

*L. Seugnet*  
L. SEUGNET

